



LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos réf. : DR/JL/IR – 78

COURIER RECOMMANDE A/R

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75 007 PARIS

Paris, le 25 septembre 2023

Objet : préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du mardi 3 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la Fonction Publique, ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, article L114-2 relatif aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève le mardi 3 octobre 2023 de 0h à 24h.

Il concerne les agents de la fonction publique territoriale travaillant dans les écoles.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'outre-mer), sur les revendications suivantes :

- L'amélioration des conditions de travail,
- Un(e) ATSEM à temps complet par classe,
- La revalorisation du cadre d'emplois,
- Les mesures de reclassement pour les ATSEM souhaitant poursuivre leur carrière dans un autre cadre d'emplois,
- Un accès à la catégorie B,
- Le classement en catégorie active,
- Leur remplacement sur le temps de formation,
- La reconnaissance des missions des ATSEM,
- La reconnaissance des suggestions particulières dans le temps de travail, afin d'éviter que les ATSEM ne doivent des heures à la collectivité,
- L'extension du protocole Ségur (183 €/mois) à tous les personnels et agents de la fonction publique territoriale du cadre d'emplois des ATSEM,
- Une augmentation de 25 % de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes du pouvoir d'achat depuis 2000.

Afin de permettre à ces personnels de participer où à se joindre aux mouvements et actions décidés localement, la Fédération dépose un préavis de grève destinée à couvrir leur absence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER